

## PROCÉDURES DE LÉGALISATION

### Marche à suivre :

#### 1. Vos documents doivent être légalisés comme suit :

- Chambre de commerce cantonal : pour les certificats d'origines et factures.
- Chancellerie d'État du Canton : pour tout autre document (contrat, pouvoir, extrait de Registre du commerce, traduction, etc.)

#### 2. Envoyer votre dossier à notre Chambre avec 2 enveloppes affranchies :

- Une enveloppe avec l'adresse de l'Ambassade ou du Consulat arabe concerné, pour transmettre le dossier.
  - Une enveloppe avec votre adresse, pour le retour du dossier par l'Ambassade/ Consulat
- Veuillez indiquer sur votre document la destination dans le pays arabe ainsi que le nom et l'adresse de la société concernée en Suisse.

#### 3. Frais de visas de documents :

Paiement en avance par virement bancaire, nous n'acceptons pas d'argent dans l'enveloppe. Veuillez joindre le reçu de paiement acquitté à votre envoi.

Dossiers :	Prix pour <b>membre</b> (TVA 7.7% incluse)	Prix pour <b>non-membre</b> (TVA 7.7% incluse)
<b>1 Certificat d'origine &amp; 1 facture originale = 1 dossier</b>	<b>CHF 75.40</b>	<b>CHF 86.15</b>
<b>Tout autre document original (contrat, pouvoir, extrait de Registre du commerce, traduction, etc.)</b>	<b>CHF 75.40</b>	<b>CHF 86.15</b>
<b>Chaque duplicata / copie</b>	<b>CHF 10.75 par copie</b>	<b>CHF 10.75 par copie</b>
<b>Frais de virement CCP à ajouter au total</b> Gratuit si paiement électronique en ligne	<b>CHF 2.50 par virement</b>	

#### 4. Paiement :

PostFinance La Poste Suisse : **n° CCP 17-160 650-4**  
 IBAN : CH77 0900 0000 1716 0650 4  
 BIC POFICHBEXX

**Sinon, vous pouvez vous présenter à notre bureau :** avec une copie du paiement effectué.  
**Les heures d'ouverture pour la légalisation sont de 9h00 à 13h00, du lundi au vendredi.**

**Les frais de demande de visa ne sont pas remboursables.**